

# Bulletin de Santé du Végétal des Jardins, Espaces Végétalisés et Infrastructures (JEVI)

LA SANTE DES JARDINS ET ESPACES VERTS

N°02 - 29/04/2025



  
**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Retrouvez gratuitement les  
BSV sur le site de la [DRAAF](#)

[AURA](#)



**FREDON**  
AUVERGNE  
RHÔNE ALPES

Retrouvez gratuitement  
le BSV JEVI sur le site de

[FREDON AURA](#)

## A RETENIR

### A SURVEILLER :

- Brun du pélargonium (*Cacyreus marshalli*)
- Puceron lanigère du pommier (*Erisoma lanigerum*)
- Carpocapse des pommes et des poires (*Cydia pomonella*)
- Psylle du poirier (*Cacopsylla pyri*)
- Fourmis invasives
- Hyponomeutes
- Processionnaire du pin (*Thaumetopoea processionea*)
- Pyrale du buis (*Cydalima perspectalis*)
- Tigre du platane (*Corythucha ciliata*)
- Galéruque de la Viorne (*Pyrrhalta viburni*)
- Papillon palmivore (*Paysandisia archon*)

### VIGILANCE SUR...:

- Charançon rouge du palmier (*Rhynchophorus ferrugineus*)
- *Xylella fastidiosa*

## REJOIGNEZ LE RESEAU D'OBSERVATEURS BSV JEVI

Le contenu des Bulletins de santé du végétal (BSV) est basé sur les informations biologiques et épidémiologiques issues d'un réseau d'observateurs formés et accompagnés par un animateur régional, rédacteur du BSV. Plus les observateurs sont nombreux et bien répartis sur le territoire, plus le BSV donne une image précise et fiable de la santé des végétaux dans les différents espaces végétalisés (parcs et jardins publics, jardins historiques, terrains de sport, infrastructures, serres de collection, jardins privés, etc.).

Rejoignez le réseau de votre région et participez à l'enrichissement des BSV tout en renforçant vos connaissances en santé et protection des végétaux !

[Inscrivez-vous en remplissant le formulaire](#)

Identifiez les cibles de produits de biocontrôles grâce à ce logo



Identifiez les résistances de bioagresseurs à des produits phytopharmaceutiques (PPP)





## NOTE DE BIODIVERSITE

### NOTE NATIONALE VERS DE TERRE

Si le rôle des vers de terre dans la fertilité des sols est admis depuis longtemps, leur implication dans la vitalité des cultures peut l'être aussi. Ils contribuent à l'enracinement, la nutrition et l'hydratation des végétaux, et ainsi à leur bon développement et à une meilleure résistance aux stress, aux phytophages et/ou aux maladies. Plus d'informations [ICI](#).



### Deux nouvelles notes sont parues dernièrement :

### NOTE NATIONALE COLEOPTERES

Les Coléoptères représentent le groupe d'insectes le plus diversifié. Ces insectes occupent des fonctions très variées dans les écosystèmes (prédateurs, phytophages, pollinisateurs, décomposeurs, etc...). Dans les systèmes agricoles, ils sont parfois des ravageurs importants mais aussi des auxiliaires de premier ordre et assurent des « services écosystémiques » qui bénéficient à l'humanité. Leur rôle est parfois ambigu, certaines espèces pouvant être phytophages à l'état larvaire et prédatrices à l'état adulte. Plusieurs études européennes relèvent une chute moyenne de 70% de la biomasse d'insectes. Une grande partie est celles des Coléoptères. Plus d'informations [ICI](#).



### NOTE NATIONALE PAPILLONS

Certaines espèces de papillons sont reconnues comme ravageurs des cultures. C'est au stade de larves (chenilles) que ces espèces peuvent causer des dégâts sur les végétaux. En parallèle, près de 90% des plantes à fleurs dans le monde dépendent, au moins en partie, de la pollinisation. Environ 35% de ce que nous mangeons est lié à l'action de ces insectes. En France, deux espèces sur trois de papillons dits « de jour » ont disparu d'au moins un département depuis le siècle dernier, soit 66% des espèces. Plus d'informations [ICI](#).

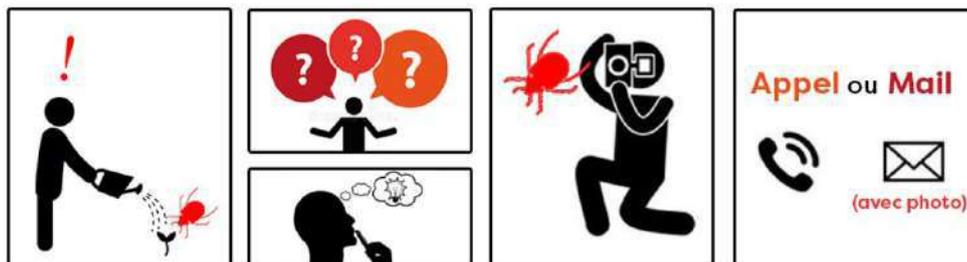


L'ensemble des Notes nationales Biodiversité sont consultables sur le site ECOPHYTO PIC : <https://ecophytopic.fr/pic/prevenir/notes-nationales-biodiversite>



## Suspicion d'un organisme nuisible ?

Lors d'une découverte d'un organisme nuisible sur vos plantes ou de plantes envahissantes, nous vous conseillons de le prendre en photographie et de nous l'envoyer par mail à [bsv.jevi@fredon-aura.fr](mailto:bsv.jevi@fredon-aura.fr), en prenant soin de mentionner la localisation précise, le végétal concerné et la date.



Crédit: BSV Fredon Nouvelle-Aquitaine



## Brun des pélargoniums *Cacyreus marshalli*

### Biologie

Le brun des pélargonium est un lépidoptère originaire d'Afrique du Sud. Il est aussi connu sous le nom de «Lycène des géraniums ». Le papillon mesure environ 25 mm d'envergure avec des ailes brunes bordées de blanc et marron.

Le papillon pond sur les faces inférieures des feuilles. La larve réalise une partie de son cycle à l'intérieur de la tige, dont elle se nourrit.

### Nuisibilité

La chenille fait du mimétisme avec les boutons floraux et attaque lors de ses 2 premiers stades larvaires en perforant le bourgeon et la tige, réduisant ainsi la floraison et la végétation.



Brun des pélargonium adulte - détail face inférieure des ailes



Brun des pélargonium adulte - détail face supérieure des ailes



Larve (chenille) de Brun des pélargonium sur tige florale



Dégâts de Brun des pélargonium: les boutons floraux ont un aspect grignoté



## Puceron lanigère du pommier *Erisoma lanigerum*

### Biologie

Les individus non ailés sont longs d'environ 2 mm. De la cire d'aspect laineux et filamenteux recouvre leur corps. Ils sont présents sur pommier, cognassier et rarement sur poirier.

En Europe, ce puceron se reproduit uniquement par parthénogenèse.

Les individus non ailés se réfugient l'hiver sous des écorces, dans des anfractuosités et des chancres du tronc ou sur les racines. En mars-avril les femelles commencent à se reproduire, engendrant plus de 100 larves.

10 à 12 générations exclusivement composées de femelles vont se succéder jusqu'à l'automne.

Ces pullulations forment d'importantes colonies blanchâtres.

Des individus ailés apparaîtront à partir de juillet. Ils permettront la dispersion vers d'autres arbres et la formation de nouvelles colonies.



*Puceron lanigère du pommier*

### Observations

Ce puceron, entouré d'une substance blanche, laineuse, est facilement repérable sur les rameaux.

### Nuisibilité

Les adultes et les larves se nourrissent de la sève de l'arbre, en piquant sur les parties ligneuses ou les pousses tendres, ce qui entraîne un affaiblissement de l'arbre, et une diminution de la production.

De plus, la présence des pucerons diminue l'aspect esthétique de l'arbre.

### Moyens de lutte

De manière générale, favoriser la présence des auxiliaires consommateurs de pucerons participe à la régulation de leur population (coccinelles, chrysopes, syrphes, punaises...) et des parasitoïdes (cf page suivante). Pour ce faire : conservez des zones naturelles qui serviront d'abris à ces insectes, et favorisez la présence de plantes qui attirent les auxiliaires à proximité (orties, plantes productrices de pollen...).

Vous pouvez également installer des bandes de glu autour des troncs, pour empêcher les colonies de fourmis de protéger les pucerons.

Enfin, limitez les excès d'azote car les jeunes pousses sont plus attractives pour les pucerons.

Affaiblissement de l'arbre,  
diminution de la récolte



### Zoom sur *Aphelinus mali* :

*Aphelinus mali* est une microguêpe (Hyménoptère) qui mesure au stade adulte entre 0.7 et 1.1 mm. Son corps est noir avec un abdomen jaune à la base. Ses antennes sont jaunes avec le pédicelle noirâtre.

Les pattes antérieures et médianes noires, et l'extrémité des fémurs et tibias jaunes. C'est un **endoparasitoïde du puceron lanigère, c'est-à-dire qu'il se développe à l'intérieur du puceron entraînant la mort de ce dernier**. Une femelle parasite entre 70 et 100 pucerons par an.

Elle pond ses œufs à l'intérieur des pucerons. Après éclosion, les larves se nourrissent des pucerons et se nymphosent. L'adulte émerge et perce un trou au-dessus des cornicules du puceron pour sortir.

Le puceron perd son aspect laineux, il noircit et meurt, formant des momies noires sur lesquelles sont repérables le trou de sortie d'*Aphelinus mali*.

La présence d'*Aphelinus mali* seul est souvent insuffisante pour limiter la multiplication du puceron lanigère, mais l'action conjointe de ce parasitoïde et des prédateurs généralistes comme le perce-oreille et des coccinelles peut permettre de maintenir ses populations à de faibles niveaux.

L'action d'*Aphelinus mali* est optimale par des températures supérieures à 25°C.

**Le parasitisme débute au mois d'avril** (première génération d'*Aphelinus mali*). Le développement de la deuxième génération observable en été correspond au moment où le parasitisme est le plus fort.



*Aphelinus mali*



Pucerons lanigères du pommier parasités

## Carpocapse des pommes et des poires *Cydia pomonella*

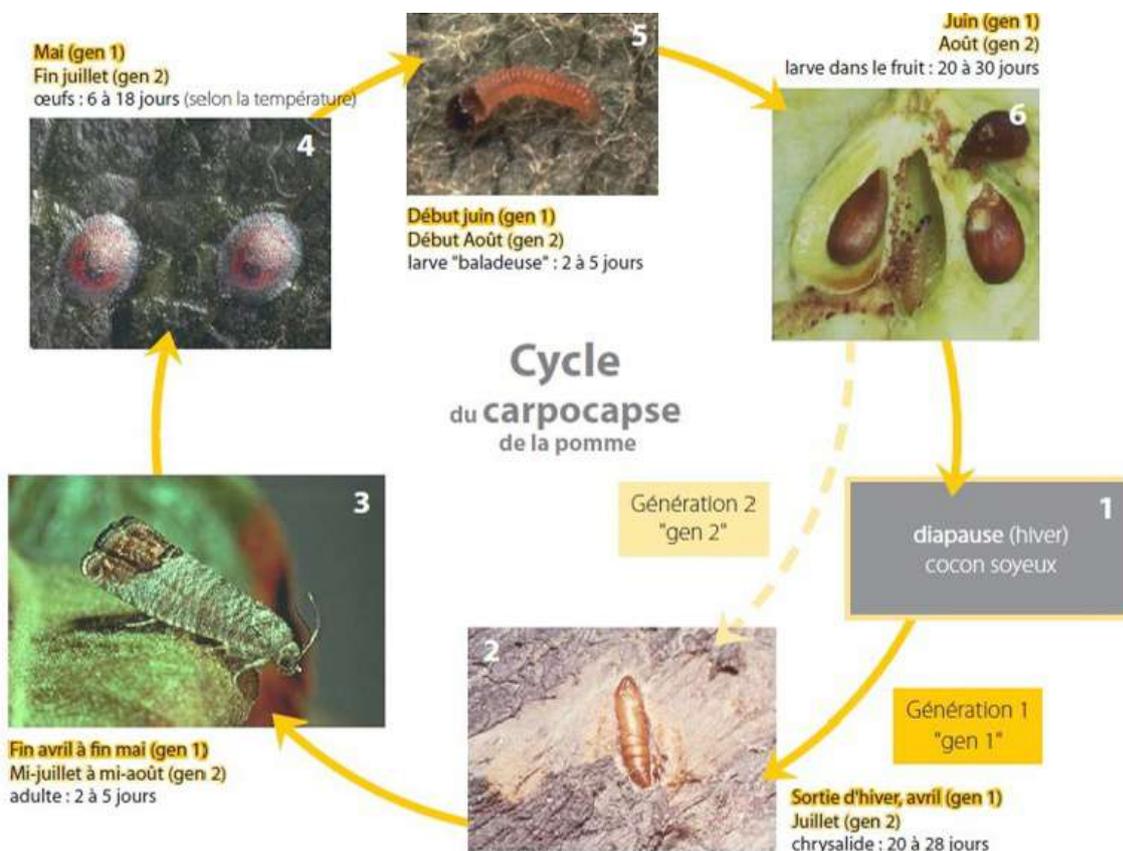
Le **carpocapse de la pomme et de la poire** est un petit papillon à l'origine du « ver de la pomme ». Il mesure, adulte, 16 à 19 mm d'envergure. Les femelles pondent sur des fruits sains, essentiellement les pommes et les poires. La larve se nourrit du fruit, et particulièrement des pépins. Le trou de sortie de la larve se remarque par l'accumulation de déjections.

### Biologie

Les **premiers adultes** apparaissent de fin avril à fin mai. Ils s'accouplent et pondent sur les feuilles, les rameaux ou les jeunes fruits (entre 50 et 100 œufs par femelle).

Les œufs éclosent à la fin du mois de mai. Pendant 2 à 5 jours, les **larves connaissent un stade « baladeur »**. Puis, après quelques morsures d'exploration, elles **pénètrent dans un fruit**, souvent sur une zone peu visible, au point de contact de 2 fruits, ou d'une feuille et d'un fruit, ou au niveau du pédoncule, ou de l'oeil. La larve se développe à l'intérieur du fruit, puis elle en sort, et tisse un cocon dans un abri. A sa sortie du fruit, soit **la larve se nymphose** et donne un papillon de 2e génération cette même saison, papillon qui se reproduira et donnera de nouvelles larves, soit **elle entre en diapause**, c'est à dire qu'elle se prépare à passer l'hiver dans un cocon. A partir du mois d'août, les larves dont la croissance se termine entrent en diapause. Elles hivernent au 5e stade dans un cocon soyeux tissé dans les anfractuosités du tronc ou abritées, au sol. Depuis quelques années, dans la région, il est fréquent qu'un troisième vol se produise.

En avril de l'année suivante, la **chrysalide** se forme et les adultes émergent fin avril à fin mai.



Photos : Coutin R. / OPIE

### Nuisibilité

Les larves sont à l'origine de **dégâts sur les fruits**.  
Elles creusent des galeries dans les fruits jusqu'aux pépins.  
Les fruits tombent à terre et ne sont plus consommables.

Impact qualitatif  
(Dégâts sur fruits)



### Observations

C'est le moment de **positionner des pièges à phéromone pour surveiller la présence des papillons adultes**.

### Moyens de lutte

**B** Il existe des produits de biocontrôle autorisés pour cet usage. Cf. Note de service DGAL/SQSPV en cliquant sur le lien :

<http://www.ecophytopic.fr/tr/r%C3%A9glementation/mise-sur-le-march%C3%A9-des-produits/liste-des-produitsde-biocontr%C3%B4le-note-de-service>

- Lors des période de **vol des adultes**, il est possible de mettre en place des **phéromones de confusion sexuelle**, qui empêchent la rencontre des mâles et des femelles par la diffusion d'un nuage de phéromones, et limitent ainsi l'accouplement et la ponte.

Un traitement des arbres avec des produits de biocontrôle peut permettre d'**agir sur les larves** :

- L'utilisation d'un virus spécifique du carpocapse, qui n'impacte pas les autres insectes, le **virus de la granulose** montre des résultats efficaces. Il doit être appliqué en respectant les bonnes pratiques, le soir (pour éviter d'être dégradé par les rayons du soleil), au stade « baladeur », c'est à dire, quand la larve n'est pas encore entrée dans le fruit).

**R** Il existe des résistances de *Cydia pomonella* au virus de la granulose isolat CpGV-M (U-YV). Pour en savoir plus, consulter le site : <https://www.r4p-inra.fr/fr/home/>

- Des produits à base de **Bacillus thuringiensis** (bactérie spécifique des larves de lépidoptères) sont aussi homologués. Attention à respecter les bonnes pratiques d'utilisation, et à bien se protéger lors de leur utilisation.

Pour réaliser ces traitements au bon moment (ils ne sont efficaces que sur jeunes larves, au stade baladeur) installez dès maintenant un **piège à phéromone** pour surveiller l'arrivée des papillons, et en déduire le moment de l'éclosion des œufs. Une capsule diffusant des phéromones est placée dans un piège et attire les papillons mâles, ce qui permet de surveiller l'émergence des papillons. Le traitement est à positionner **10 à 15 jours après** les premières captures de papillons.



Pièges à phéromone (piège type funnel et piège delta) pouvant être utilisés en monitoring pour surveiller la présence des adultes.

Vous pouvez aussi consulter le **BSV "Cultures fruitières"** qui recense les captures de papillons de carpocapses des professionnels de la région : <https://fredon.fr/aura/publications/bsv/bsv-arboriculture>.

En fonction de votre localisation géographique, vous pouvez identifier sur ce BSV les périodes de vols et les résultats de la modélisation Carpocapse inoki. Ce modèle calcule les dates prévisionnelles des pontes et éclosions sur différents secteurs géographiques de la région.

## Psylle du poirier *Cacopsylla pyri*

### Biologie

Cf BSV JEVI n°1 du 31/03/2025

### Observations

Des psylles du poirier ont été observés en Savoie (73).

Affaiblissement de l'arbre,  
diminution de la récolte





## Fourmis invasives

Ces dernières années, plusieurs espèces de fourmis invasives ont été signalées dans notre région : *Tapinoma magnum*, *Tapinoma ibericum*, *Tapinoma dariori*, *Lasius neglectus* et *Tapinoma melanocephalum*.

Elles ont notamment été signalées dans les villes de Lyon (69), Grenoble (38), Vaugneray (69), Vaugneray Morestel (38), Colombier-Saugnieu (69), Vienne (38) et plusieurs communes de la métropole autour de Lyon.

Elles sont dispersées par le biais des activités humaines (transport de plantes en pots, gravats, sols...)

### Biologie

Ces fourmis invasives ont la particularité de se disperser sur le territoire par bourgeonnement : les colonies "filles" restent connectées à la colonie-mère.

Les *Tapinoma* peuvent ainsi former des colonies contenant 20 millions d'ouvrières et plusieurs dizaines de milliers de reines. Les colonies peuvent s'étendre sur plusieurs milliers de m<sup>2</sup>, et les fourmis peuvent se déplacer dans un rayon de plus de 30 mètres autour du foyer.

Cette organisation constitue pour ces espèces invasives un avantage compétitif sur les espèces locales, notamment pour les ressources alimentaires.

### Nuisances

Leur présence entraîne des nuisances :

- sur les végétaux (dégâts aux cultures, impacts sur les populations de pucerons)
- sur l'environnement (impacts sur les populations de fourmis autochtones)
- sur l'homme (morsures, dégâts matériels importants, ex. installations électriques)

### Reconnaissance

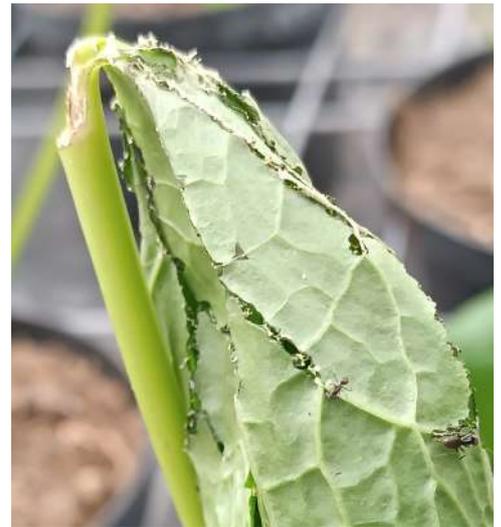
Souvent de petite taille, l'identification des fourmis exotiques invasives est difficile. Une observation de terrain n'est pas suffisante et l'avis d'un expert en laboratoire est nécessaire. Néanmoins on peut citer quelques éléments de reconnaissance : les fourmis du groupe *Tapinoma* ont une odeur de type "beurre rance" caractéristique. Par ailleurs, leurs ouvrières peuvent avoir des tailles différentes, elles peuvent mesurer de 1 à 5 mm.

En cas de doute, contactez FREDON AURA.

### Méthodes préventives

La **renaturation de l'environnement** local, qui permet de favoriser le retour des fourmis autochtones, est la première mesure à adopter pour prévenir l'installation des fourmis invasives.

Par ailleurs, les fourmis invasives sont dispersées par le biais des activités humaines (transport de plantes en pots, de gravats, sols, déchets verts...). Il est donc important que tous les acteurs **évitent de les disperser** :



Dégâts sur végétaux - suspicion de *Tapinoma* sp.



Polymorphisme des ouvrières de *Tapinoma magnum* - Alain LENOIR

- **Paysagistes** : Réalisez des contrôles réguliers **avant le transport ou après le stockage** de plantes en **pots**, de **matériaux**, de **terre**, de **déchets verts**, pour éviter le déplacement de fourmis invasives.
- **Producteurs et vendeurs de végétaux** : Réalisez des **contrôles réguliers à l'intérieur et aux abords des bâtiments et serres**. Soyez en alerte au moment de **la mise en pot des plantes, et avant leur transport**. Le bassinage des plantes en pot pendant 24 à 48h avant l'export permet de résoudre le problème de dissémination.
- **Communes, jardiniers** : soyez attentifs à **l'importation de plantes**, les fourmis pouvant être déplacées dans les pots. La dispersion de *Taponima magnum* est notamment liée au commerce de plantes méditerranéennes, en particulier des oliviers.

## Méthodes de lutte

En cas de présence de fourmis invasives, la fiche pratique ci-après présente les moyens de lutte curatifs à mettre en oeuvre :

- Prospecter et détruire rapidement les sites d'hivernage par le froid, l'excavation, et l'eau chaude savonneuse
- Détruire régulièrement les colonies par le chaud, déranger les colonies (supprimer les couveuses, limiter l'accès aux arbres)

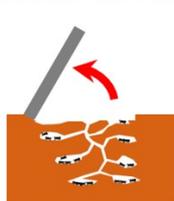
### FICHE PRATIQUE / Lutter contre les fourmis envahissantes (ex : *Lasius neglectus*, *Tapinoma magnum*)



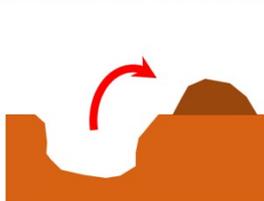
#### novembre -> mars

Pour hiverner, les fourmis quittent leurs habitats d'été pour se mettre en terre.

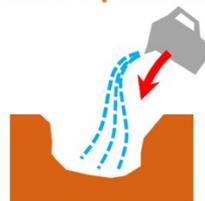
Il faut **trouver et détruire les sites d'hivernage** par le froid, l'excavation et les arroser copieusement avec de l'eau chaude (70°C) légèrement savonneuse.



**Soulever**  
+ Exposer au froid



**Creuser**  
Détruire le nid



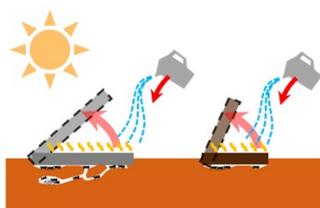
**Noyer**  
Eau chaude (70 °C)  
un peu savonneuse

#### avril -> septembre

✓ Installer des **solariums** à l'extérieur (ex : planches, dalles, pierres plates au soleil) et détruire régulièrement tous les œufs et larves visibles (+ eau chaude 70°C).

✓ **Supprimer toutes les plantes en pots**, ce sont des couveuses solaires.

✓ **Limiter l'accès aux arbres** à l'aide de glue (ce sont des ressources pour les fourmis : élevage de pucerons, nectaires).



**Créer des solariums**  
+ détruire régulièrement les colonies



**Supprimer les couveuses**  
(ex : plantes en pots)



**Limiter l'accès aux arbres (glue)**



**Empoisonner**  
Inutile car inefficace sur les colonies de fourmis invasives !

### + En toutes saisons : favoriser et accueillir globalement la biodiversité animale et végétale sur votre terrain !

Protéger les espèces de fourmis locales, planter des haies, installer de nombreuses variétés de plantes et essences d'arbres locales, créer des abris et des refuges (tas de bois, de branches, de pierres) et attirer les auxiliaires, limiter la tonte et la taille, composter, bannir l'utilisation des produits phytosanitaires, créer une mare, créer une friche, composter...

v2024

### Vous souhaitez en savoir plus ?

FREDON AURA a mis en ligne un dossier technique :

[https://www.fredon.fr/aura/sites/default/files/Pole\\_SV/Dossier\\_technique\\_fourmis\\_VF\\_0.pdf](https://www.fredon.fr/aura/sites/default/files/Pole_SV/Dossier_technique_fourmis_VF_0.pdf)

Vous trouverez également dans ce document des informations sur la fourmi électrique, découverte dans le Var en 2022.



## Hyponomeutes

### Biologie

Hyponomeutes désigne le nom commun d'un grand nombre d'espèces de lépidoptères (papillons). On peut retrouver des hyponomeutes sur de nombreuses espèces végétales communes telles que les fusains, prunelliers, saules, peupliers, sorbiers, cerisiers, pommiers ou encore poiriers.

Les papillons (adultes) volent à partir du mois de juin et pondent leurs œufs sur les tiges des végétaux. Dès l'éclosion des œufs, les petites chenilles entrent en diapause (inactivité totale) afin de passer l'hiver.

Lorsque la végétation redémarre les chenilles vont d'abord consommer les jeunes feuilles de l'intérieur en creusant des mines. Aux stades suivants, les chenilles vont sortir des feuilles et les consommer complètement.

Elles confectionnent alors des nids collectifs de soie les abritant. La nymphose aura lieu dans ces nids donnant naissance à la nouvelle génération de papillons (au cours du mois de juillet-Août).

Les hyponomeutes ne font qu'une génération par an.

### Méthode de lutte

Il est possible de supprimer manuellement les nids (coupe des rameaux atteints) et de procéder ensuite à leur destruction. Sauf si la plante atteinte est de petite taille, les dégâts qu'elles font n'affectent habituellement que peu la plante atteinte.

Ces chenilles rentrent alors au menu de certains prédateurs comme les oiseaux. Ils nourrissent ainsi leurs nichées tout en réduisant naturellement la population de ces chenilles.



*Hyponomeutes et leurs dégâts lors d'une forte attaque*

# Processionnaire du pin

## *Thaumetopoea processionea*



### Biologie

Cf BSV JEVI 2024 n°3 du 22/07/2024

Impact sur la santé humaine

(poils urticants)

Nul

Modéré

Fort

### Observations

Les nids dans les arbres indiquent la présence de chenilles de processionnaires du pin. Observations importantes notamment à Verrieres en forez (42) ainsi que sur le secteur de Périgneux et Saint Marcelin en Forez.

Les processions ont démarré, à des dates variables selon le secteur géographique et l'altitude. Ainsi des processions ont été observées en AURA depuis le 7 février 2025, et se sont renforcées de mi-mars à mi-avril. Au sein du réseau d'observateurs, les processions ont été notamment observées :

- le 12 mars 2025 à Aubenas (07)
- le 3 avril 2025 à Gaillard (74)
- début avril 2025 dans le Rhône (69) et la Loire (42)
- le 10 avril 2025 à Moulins (03).

A Arpajon-sur-Cère (15) (site d'observation entre 800 et 900 m d'altitude) les chenilles sont présentes sur pins sylvestres, et pins noirs d'Autriche, mais les processions n'ont pas encore démarré.

Observation d'une huppe fasciée le 5 avril 2025 sous un pin à Sallèdes (63). Les huppées fasciées sont de grandes prédatrices de chrysalides de processionnaires du pin, qui se trouvent dans le sol.



Procession de processionnaires du pin



Huppe fasciée, consommatrice de chrysalides

### Nuisibilité

Attention, les chenilles de processionnaires du pin sont **dangereuses pour l'Homme et les animaux domestiques**. Leurs poils urticants peuvent être à l'origine de réactions respiratoires, cutanées, allergiques graves.

Veillez à éloigner les enfants et animaux domestiques lors des processions.

**Vous avez observé la présence de processionnaire du pin ou leur nids ?  
Vous avez déclaré des symptômes ?**

Signalez-les sur la plateforme de signalement nationale :

<https://signalement-chenilles-processionnaires.atlasante.fr/apropos>

Informez-nous de vos observations de processions (date et lieu) : [bsv.jevi@fredon-aura.fr](mailto:bsv.jevi@fredon-aura.fr)

# Pyrale du buis *Cydalima perspectalis*

## Biologie

Cf BSV JEVI 2024 n°1 du 23 mai 2024

Impact esthétique  
(dégradation de l'aspect visuel)



## Observations

Des chenilles de pyrales du buis ont été observées courant avril à Gaillard (74) dans la Loire (42) et le Rhône (69).

## Méthodes de lutte

**B** Il existe des produits de biocontrôle autorisés pour cet usage. Cf. Note de service DGAL/SDQSPV en cliquant sur le lien :

<http://www.ecophytopic.fr/tr/r%C3%A9glementation/mise-sur-le-march%C3%A9-des-produits/liste-des-produits-de-biocontr%C3%B4le-note-de-service>

Afin de réduire le nombre de chenilles responsables du premier vol, il est possible d'intervenir sur les premières chenilles, en utilisant le *Bacillus thuringiensis* (Bt). Pour les générations suivantes, il est également possible de traiter, idéalement une semaine après chaque pic de vol (surveillance avec piège à phéromones).

Les méthodes alternatives à base de *Bacillus thuringiensis* sont efficaces appliquées sur jeunes stades (effet de destruction des cellules de la paroi intestinale)



Chenille de pyrale du buis

# Cylindrocladium buxicola

## Biologie

Cf BSV JEVI 2025 n°1 du 31/03/2025

Impact esthétique  
(dégradation de l'aspect visuel voir  
dépérissement)



## Observations

Les symptômes de *Cylindrocladium buxicola* sont en progression à Saint Sauveur en Rue (42)

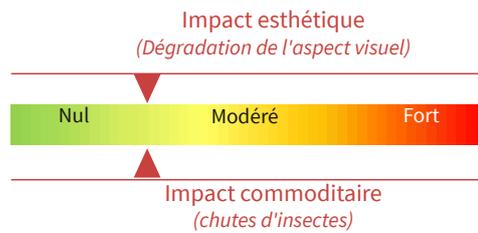


Symptômes de *Cylindrocladium buxicola* sur jeunes feuilles de buis

# Tigre du platane *Corythucha ciliata*

## Biologie et nuisibilité

Voir le BSV JEVI 2024 n°3



Tigre du platane sous rhytidomes

## Observations

C'est la bonne période pour observer les Tigres du platane sous les rhytidomes (écorces) et évaluer la pression de l'année à venir.

Des tigres ont été observés sous rhytidomes en avril dans le réseau à Aubenas (07), dans la Loire (42) et le Rhône (69). Les populations nombreuses étaient généralisées sur les arbres observés.

## Méthodes de lutte

 Il existe des produits de biocontrôle autorisés pour cet usage. Cf. Note de service DGAL/SDQSPV en cliquant sur le lien :

<http://www.ecophytopic.fr/tr/réglementation/mise-sur-le-marché-des-produits/liste-des-produits-de-biocontrôle-note-de-service>

**Afin de réduire le nombre de tigres hivernant sous les rhytidomes, il sera également possible en fin d'hiver d'utiliser des nématodes avant que les tigres ne rejoignent le feuillage (dès le mois de mars).**

Après leur migration vers le feuillage, il est également possible d'utiliser des oeufs de chrysopes. Une fois éclos (environ 3 jours), les larves de cet insecte prédateur consommeront les larves de tigres réduisant ainsi leur population et éventuellement leurs impacts. En juillet, il est encore possible d'utiliser cette méthode pour contrôler les larves de tigre de la seconde génération. Et ainsi réduire l'incidence du pic de population de début août.

# Galéruque de la viorne *Pyrrhalta viburni*

## Biologie et méthodes de lutte

La galéruque de la viorne (*Pyrrhalta viburni*), aussi appelée chrysomèle de la viorne, est un coléoptère originaire d'Europe. L'insecte se nourrit de ces arbustes, préférant la viorne obier (*Viburnum opulus*). Il complète son cycle de vie en 8 à 10 semaines et n'a qu'une seule génération par année. Les adultes gris-brun mesurent de 4,5 à 6,5 mm et percent à la fin de l'été des trous circulaires irréguliers dans le feuillage. Mais **les dommages les plus importants sont causés au printemps par les larves.**

Pour mettre un terme aux ravages de la galéruque, il est essentiel de comprendre son cycle de vie et d'intervenir au bon moment.

**À l'automne**, les femelles pondent des œufs minuscules (0,4 mm) sur l'extrémité des jeunes rameaux, dessinant des rangées de petites bosses brun-noir. Dès les premiers gels : **inspectez soigneusement les nouvelles branches, puis coupez et jetez celles infestées.** Cette taille, très efficace, peut être **exécutée d'octobre à avril.**



Adulte de galéruque de la Viorne



Larve de galéruque de la Viorne



Dégâts de galéruque de la Viorne



**B Biocontrôle** : Il existe des produits de biocontrôle autorisés pour cet usage. Cf. Note de service DGAL/SDQSPV en cliquant sur le lien :

<http://www.ecophytopic.fr/tr/r%C3%A9glementation/mise-sur-le-march%C3%A9-des-produits/liste-des-produits-de-biocontr%C3%B4le-note-de-service>

**Entre la fin d'avril et le début de mai**, les œufs éclosent. Les jeunes larves, qui mesurent alors 1 mm, commencent à s'alimenter sous les feuilles et dans les creux entre les nervures. **Un insecticide de biocontrôle** (pyréthrine, huile de colza) peut être utilisé à cette même période. Plus la larve est jeune, plus elle est vulnérable. Attention les produits insecticides, dangereux pour les abeilles, ne peuvent être employés qu'après la fin de la période de floraison.

**Dès la fin de mai**, les larves commencent à migrer vers le sol et s'y enfouissent pour se transformer en pupes. On peut les capturer pendant leur déplacement en installant des **bandes collantes** à la base des troncs. Aussi, le **binage du sol en surface** expose les larves aux prédateurs et aux intempéries.

Enfin, **favorisez la présence d'insectes prédateurs** (coccinelles, chrysopes, punaises prédatrices, etc.) **en diversifiant vos plantations.**

Impact esthétique

(dégradation de l'aspect visuel)



# Papillon palmivore *Paysandisia archon*

## Biologie et méthodes de lutte

Le *Paysandisia archon* est un lépidoptère spécifique du palmier venu directement d'Amérique du Sud à la suite d'une importation de palmiers en 2001. Ce ravageur est présent sur notre territoire depuis bientôt 20 ans et **peut générer des dégâts considérables sur plus de 20 espèces de palmiers**.

L'adulte est un grand papillon diurne dont l'envergure peut aller jusqu'à 11cm. **Son vol a lieu de mai à octobre**. Ses ailes antérieures sont de couleur marron et ses ailes postérieures sont rouge-orangées avec des tâches noires et blanches

Les chenilles sont également de grande taille (jusqu'à 10 cm), de couleur blanchâtre et possède trois paires de pattes. Elles creusent des galeries dans le palmier dont elles se nourrissent. Les symptômes de la présence du papillon sont donc les suivants :

- perforation typique des palmes
- dessèchement prématuré des palmes
- développement anormal des palmes
- galeries visibles à la base des palmes
- présence de sciure agglomérée sur le stipe (tronc)
- exuvie observable sur le stipe



Papillon palmivore



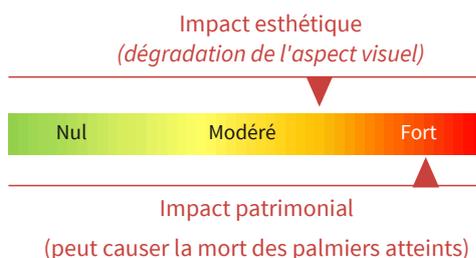
**Biocontrôle** : Il existe des produits de biocontrôle autorisés pour cet usage. Cf. Note de service DGAL/SDQSPV en cliquant sur le lien:

<http://www.ecophytopic.fr/tr/r%C3%A9glementation/mise-sur-le-march%C3%A9-des-produits/liste-des-produits-de-biocontr%C3%B4le-note-de-service>

Le papillon peut entraîner la mort du palmier infecté. Une lutte préventive contre le papillon est possible à l'aide d'un traitement à base de glu, à réaliser par un professionnel, ou par un traitement avec des nématodes entomopathogène (*Steinernema carpocapsae*) qui peut être réalisé par soi-même. Ce dernier traitement peut d'ailleurs agir en curatif si les dégâts au niveau du palmier atteint ne sont pas encore trop importants.

En France, la lutte contre le papillon palmivore n'est plus obligatoire sauf en parcelles de culture, de vente et de stockage de palmiers.

Vous pouvez retrouver plus d'info dans la plaquette réalisée par FREDON Occitanie [ICI](#).





## Charançon rouge des palmiers *Rhynchophorus ferrugineus*



Le charançon rouge du palmier est une autre espèce invasive spécifique du palmier. Il affectionne particulièrement les palmiers des canaries et les palmiers dattiers. Signalé depuis 2006 dans le Var et en Corse, il est désormais présent assez largement en PACA, en Occitanie, et en Corse mais des foyers ont aussi été détectés en Nouvelle-Aquitaine, en Centre-Val-de-Loire et Bretagne les dernières années. En Auvergne-Rhône-Alpes, il est toujours considéré comme absent mais son arrivée est probable dans le Sud de la région (en PACA, il a été détecté autour d'Avignon).

Concernant son aspect, l'adulte de ce coléoptère spectaculaire de par sa taille (jusqu'à 4cm) et sa couleur (orangé avec des tâches noires) possède un long rostre. La larve fait au maximum 5cm, est de couleur jaunâtre et sans patte (apode). Tout comme la chenille du papillon, la larve du charançon consomme le cœur du palmier.

Les symptômes qui trahissent la présence du charançon du palmier sont toutefois différents de ceux du papillon:

- Encoches typiques dans les folioles
- Palmes juvéniles cassées ou absentes
- Port du palmier désaxé / dissymétrie du palmier
- Effondrement du houppier

Il est actif de février à novembre, voire toute l'année suivant les conditions météorologiques. Le ravageur se caractérise par plusieurs générations annuelles suivant les conditions météo. Chaque femelle peut pondre entre 100 et 300 œufs (œuf de forme ovale et de couleur blanc crème, insérés à la base des palmes juvéniles). Ceci confère à cet insecte une capacité de nuisance considérable.

Vous pouvez retrouver plus d'info dans la plaquette réalisée par FREDON Occitanie [ICI](#).



Adulte de *Rhynchophorus ferrugineus*



Dégâts de *Rhynchophorus ferrugineus*

### Que faire en cas de suspicion ?

Le charançon rouge des palmiers (*Rhynchophorus ferrugineus*) est considéré comme un organisme réglementé non de quarantaine (ORNQ) en France sur plantes ornementales cultivées chez les opérateurs professionnels (pépiniéristes) selon le règlement UE 2019-2072.

Il est donc obligatoire de déclarer toute suspicion de *Rhynchophorus ferrugineus* au SRAL (Service Régional de l'Alimentation) ou à FREDON Auvergne-Rhône-Alpes.

SRAL : [sral.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr](mailto:sral.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr)

ou 04.73.42.15.00 - poste 8058#

FREDON AURA : [amaury.guillet@fredon-aura.fr](mailto:amaury.guillet@fredon-aura.fr) ou 07 84 54 78 89



## Xylella fastidiosa



*Xylella fastidiosa* est une bactérie. Il s'agit de l'organisme qui est responsable de l'hécatombe d'oliviers dans les Pouilles italiennes et qui a reçu une couverture médiatique assez importante ces dernières années. La bactérie ne touche néanmoins pas seulement les oliviers. En avril 2025, le site de la plateforme ESV (Épidémiosurveillance en Santé Végétale) indique 595 plantes sensibles à cette bactérie dans le monde. Il n'existe pour le moment aucun traitement curatif et elle conduit généralement à la mort des plantes infectées. Par conséquent, *Xylella fastidiosa* est classée parmi les Organismes de Quarantaine Prioritaire (OQP) par l'Union Européenne.

Elle est présente en France depuis 2015, principalement dans les régions PACA, Occitanie et Corse, avec de très nombreux foyers identifiés notamment dans les Alpes-Maritimes et le Var où elle touche des plantes ornementales (polygale, lavande...), fruitières (olivier, cerisier...) et spontanées (mimosa, genêt et faux genêt d'Espagne,...).

Les zones concernées par la bactérie en France sont d'ailleurs consultables sur la carte dynamique de l'ANSES: [https://shiny-public.anses.fr/Xylella\\_fastidiosa/](https://shiny-public.anses.fr/Xylella_fastidiosa/)



Xylella fastidiosa (XYLEFA) - <https://gd.eppo.int>

Symptômes de *Xylella fastidiosa* sur olivier



Xylella fastidiosa (XYLEFA) - <https://gd.eppo.int>

Symptômes de *Xylella fastidiosa* sur polygale à feuilles de myrthe



Symptômes de *Xylella fastidiosa* sur laurier rose

### Biologie

*Xylella fastidiosa* s'attaque au xylème des plantes, les tissus qui transportent la sève brute. En se développant à l'intérieur de ces tissus, elle bloque la circulation de la sève, ce qui entraîne divers symptômes malheureusement assez peu spécifiques : chloroses (jaunissements), brûlures foliaires commençant souvent par le bord du limbe, fin liseré noir parfois à l'interface entre les tissus sains et ceux infectés, dessèchements et à terme, la mort progressive du végétal en quelques mois à quelques années selon l'espèce.

Il existe pour *Xylella fastidiosa* différents variants, chacun capable d'infecter certaines espèces de végétaux ou non. En France, il n'y a pour le moment que deux de ces variants (*Xylella fastidiosa subsp pauca* et *Xylella fastidiosa subsp multiplex*). Le variant capable d'infecter la vigne (*Xylella fastidiosa subsp fastidiosa*) est pour le moment absent du territoire mais depuis 2024, il a atteint l'Europe continentale avec une première détection dans le Sud de l'Italie et à l'Ouest de l'Espagne proche du Portugal. Sur vigne, *Xylella fastidiosa* est aussi appelée la maladie de Pierce. En plus des symptômes déjà décrits, le non-aoûtement au niveau des noeuds et parfois la persistance des pétioles sur le rameau alors que le limbe est tombé sont deux symptômes qui doivent alerter.

La dissémination de *Xylella fastidiosa* se fait principalement:

- par des insectes piqueurs-suceurs (comme certaines cicadelles)
- par la circulation de végétaux contaminés
- par l'utilisation d'outils de taille non désinfectés.



## Xylella fastidiosa



Symptômes de *Xylella fastidiosa* sur vigne

### Lutte

Compte tenu de la répartition de *Xylella fastidiosa* en France et de son moyen de dissémination "naturel" via les cicadelles, on s'attend à l'arrivée de la bactérie dans notre région par le Sud via l'Ardèche et la Drôme. Néanmoins, la circulation des végétaux contaminés pourrait faire apparaître la bactérie dans les autres départements d'Auvergne-Rhône-Alpes. Ainsi, tout achat de végétaux sensibles en provenance de zones contaminées en Europe (comme par exemple d'oliviers en provenance d'Italie, même en possession d'un passeport phytosanitaire) doit amener à faire preuve de la plus grande vigilance. En outre, tout dépérissement de ces végétaux devrait alerter les propriétaires ou gestionnaires et doit faire l'objet d'un signalement.

Étant classée comme Organisme de Quarantaine Prioritaire (OQP) par l'Union Européenne, des mesures strictes de lutte et de surveillance sont imposées par la réglementation européenne (règlement UE 2020/1201). En France, cela se traduit par :

- un plan de surveillance annuel
- la délimitation de zones autour des foyers
- des arrachages obligatoires dans les zones contaminées
- des contrôles sur la vente et la circulation des végétaux sensibles.

Pour rappel, aucun traitement curatif n'existe actuellement. La surveillance repose donc sur une mobilisation collective. Professionnels et particuliers sont invités à signaler toute suspicion de présence de la bactérie dans la région.

### Que faire en cas de suspicion ?

La bactérie *Xylella fastidiosa* est classé organisme de quarantaine prioritaire par le règlement européen santé des végétaux (règlement 2016/2031, règlement 2019/1702) et danger sanitaire (article L 201-1 du code rural).

Il est donc obligatoire de déclarer toute suspicion de *Xylella fastidiosa* au SRAL (Service Régional de l'Alimentation) ou à FREDON Auvergne-Rhône-Alpes.

SRAL : [sral.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr](mailto:sral.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr)

ou 04.73.42.15.00 - poste 8058#

FREDON AURA : [amaury.guillet@fredon-aura.fr](mailto:amaury.guillet@fredon-aura.fr) ou 07 84 54 78 89

Cette note vise à accompagner la démarche agro-écologique portée par le Bulletin de Santé du Végétal. Elle propose une synthèse d'informations actualisées pour la protection des insectes pollinisateurs et relative à la réglementation sur les produits phytopharmaceutiques

## Abeilles - Pollinisateurs Des auxiliaires à préserver

### Le déclin des insectes pollinisateurs est ...

... une réalité mondiale impliquant de nombreux facteurs de stress notamment d'origine biologique, toxicologique, alimentaire et environnementale (climat, pertes d'habitats, érosion de la biodiversité florale...).

## La protection des cultures et des insectes pollinisateurs

### Des risques pour la santé de ces auxiliaires

Tous les produits phytopharmaceutiques (herbicides, fongicides, insecticides...), qu'ils contiennent des substances actives d'origine naturelle ou de synthèse et même ceux à base de microorganismes, quelle que soit leur catégorie (conventionnel, AB, biocontrôle), sont susceptibles de présenter une toxicité pour les insectes pollinisateurs.

Cette toxicité peut conduire à la mort des individus, mais aussi être responsable d'effets préjudiciables plus subtils, notamment sur leur comportement et leur physiologie. La toxicité des produits peut s'exprimer après que les individus aient été exposés directement lors des traitements ou bien par l'intermédiaire de leur alimentation, composée essentiellement de nectar, de sécrétions sucrées produits par d'autres insectes (miellat) et certaines plantes (exsudats), de pollen et d'eau récoltée.

L'importante aire de prospection des abeilles domestiques (3 000 ha en moyenne) les conduit à être exposées à de multiples substances qui s'accumulent dans la colonie et dont la présence combinée peut, dans certaines circonstances, provoquer des effets délétères dits « cocktails ». Les nombreuses espèces d'abeilles sauvages et les autres pollinisateurs sont aussi concernés sur leur site de nidification et via leur alimentation [[cllic - Note biodiversité - abeilles sauvages](#)].

*Pour aller plus loin sur la toxicité des substances actives : la base de données Toxibeas ([cllic](#))*

### Des objectifs liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques en zones agricoles:

Les enjeux pour la protection des cultures dans le respect des pollinisateurs sont de :

- Maintenir un service de pollinisation bénéfique aux cultures et agro-écosystèmes,
- Concevoir des systèmes de culture bas intrants pour limiter l'usage des produits phytopharmaceutiques,
- Concilier le besoin de protéger les cultures contre les organismes nuisibles et la préservation des pollinisateurs (en limitant leur exposition) dans le respect des conditions de travail des utilisateurs.

### Raisonner et décider d'un traitement phytosanitaire c'est:

**Pour les agriculteurs : adapter les stratégies de protection au niveau de risque**

- Observer les cultures, les maladies, les ravageurs et les auxiliaires dont les pollinisateurs,
- Prendre connaissance des informations phytosanitaires et niveaux de risque : Bulletins de Santé du Végétal, bulletins de préconisation, références et outils d'aide à la décision, afin d'évaluer la nécessité d'une intervention,
- Privilégier les méthodes prophylactiques et alternatives aux produits phytopharmaceutiques.

**Pour les conseillers : assurer aux agriculteurs des conseils stratégiques et spécifiques**

- Diffuser l'information technique et réglementaire pour en faciliter l'appropriation,
- Accompagner les exploitants dans l'observation des parcelles et l'utilisation des outils d'aide à la décision,
- Promouvoir la protection intégrée des cultures et sensibiliser aux bonnes pratiques agricoles [[cllic-site ecophytopic](#)].

### Les réglementations sur les produits phytopharmaceutiques:

- Des dispositions européennes pour évaluer les effets des produits et fixer leurs conditions d'utilisation ([Règlement 1107/2009](#), [Règlements 546 et 547/2011](#), [Règlements 283 et 284/2013](#), [document guide EFSA](#))
- Des dispositions nationales pour renforcer la protection des pollinisateurs notamment au moment de l'application des produits phytopharmaceutiques (Code rural et de la pêche maritime, arrêtés ministériels)

# Les dispositions réglementaires pour la protection des insectes pollinisateurs au moment de l'application des produits, c'est ...

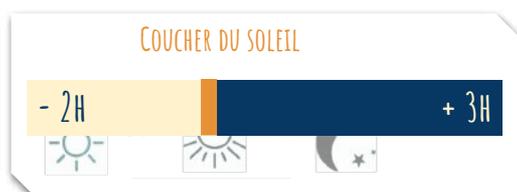
## 1. Toujours respecter les mentions d'étiquetage définies dans les autorisations de mise sur le marché > Elles existent pour tous les produits, toutes les cultures et tous les usages, et figurent sur les étiquettes



- Des conditions d'utilisation à respecter obligatoirement
- Des mentions pour la protection des insectes pollinisateurs par rapport aux floraisons et aux périodes de production d'exsudat ([Clic - Ephy, Guide Phyteis, Phytodata](#))

## 2. Pour les cultures attractives\* en floraison ou les zones de butinage

- [Respecter les dispositions de l'arrêté ministériel du 20 novembre 2021](#)
- Pour tous les produits phytopharmaceutiques qu'ils soient insecticides, acaricides, herbicides, fongicides ou autres et leurs adjuvants (sauf produits d'éclaircissage)
  - Bien lire les mentions d'étiquetage
  - Appliquer uniquement un produit *autorisé pendant la floraison*\*\*
  - Dans la plage horaire de traitement de 5 H



Une extension possible de la plage horaire si :

- les bio-agresseurs ont une activité exclusivement diurne et que la protection est inefficace si le traitement est réalisé dans les 5 H
- Compte tenu du développement d'une maladie, l'efficacité d'un traitement fongicide est conditionnée par sa réalisation dans un délai contraint incompatible avec la période des 5 H

Dans ces deux situations, l'obligation de consigner dans le registre :

- > l'heure de début et de fin du traitement
- > le motif ayant justifié la modification de la plage horaire

- Zone de butinage: à l'exclusion des cultures en production, un espace agricole ou non agricole occupé par un groupement végétal cultivé ou spontané, qui présente un intérêt manifeste pour les abeilles ou d'autres insectes pollinisateurs du fait de la présence de fleurs ou d'exsudats.
- Pour les insecticides et acaricides utilisés sur cultures pérennes > l'obligation de rendre non attractif le couvert végétal (broyage, fauchage).
- Des conditions particulières pour les cultures sous serres et abris inaccessibles pendant la période de floraison.

\* [Liste des plantes non attractives \(selon l'arrêté\) - clic](#)

\*\* *des périodes de transition s'appliquent par rapport aux usages existants: voir la [Foire aux questions](#) - site du ministère en charge de l'agriculture*

## 3. Appliquer les dispositions de l'arrêté "mélanges" (Arrêté du 7 avril 2010)

L'association de certaines molécules à visée phytopharmaceutique peut faire courir un risque important aux pollinisateurs (par synergies).

Les fongicides appartenant aux familles des triazoles et des imidazoles agissent sur les abeilles en limitant leur capacité de détoxication, notamment celle leur permettant d'éliminer les insecticides pyréthrinoides.

L'arrêté ministériel précise que « durant la floraison ou au cours des périodes de production d'exsudats, un délai de 24 heures doit être respecté entre l'application d'un produit contenant une substance active appartenant à la famille chimique des pyréthrinoides et l'application d'un produit contenant une substance active appartenant aux familles chimiques des triazoles ou des imidazoles. Dans ce cas, le produit de la famille des pyréthrinoides est obligatoirement appliqué en premier ». Les mélanges extemporanés de pyréthrinoides avec triazoles ou imidazoles sont donc interdits en période de floraison et de production de miellat.

## 4. Appliquer les autres textes réglementaires

- Maîtriser la dérive des traitements selon l'[arrêté ministériel du 4 mai 2017](#) (article 2) pour éviter leur entraînement hors de la parcelle ou de la zone traitée notamment sur les haies, arbres, bordures de parcelles et cultures voisines en floraison (emploi de moyens appropriés et interdiction de pulvérisation ou de poudrage si la vitesse du vent est à 3 beaufort soit > 19 kms/h),
- Maîtriser les poussières au semis des maïs enrobés avec un produit phytopharmaceutique (utilisation de déflecteur à la sortie de la tuyère du semoir, interdiction d'emblavement si la vitesse du vent est > 19 kms/h) - [Arrêté du 13 janvier 2009](#),
- Faire contrôler le pulvérisateur selon les conditions de l'[arrêté ministériel du 18 décembre 2008](#) pour limiter les pertes de produit et maîtriser la qualité de vos applications,
- Déclarer à la [phytopharmacovigilance](#) (ANSES) les effets non intentionnels constatés suite à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ([Article L253-8-1 du Code rural et de la pêche maritime](#))

# Favoriser les pollinisateurs, des alliés pour assurer les meilleurs rendements et la qualité des productions végétales, c'est aussi...

... de nombreuses pratiques agricoles complémentaires et volontaires favorables pour améliorer l'accueil et le maintien des insectes pollinisateurs et autres auxiliaires

## Favoriser l'accueil de la biodiversité fonctionnelle

- La stratégie de lutte intégrée contre les organismes nuisibles doit d'abord être raisonnée en s'appuyant sur les moyens de régulation naturels (auxiliaires...), la diversification des productions végétales dans le paysage et la rotation des cultures.
- De nombreux aménagements existent pour favoriser la biodiversité fonctionnelle dans les milieux agricoles en agissant sur les habitats et les ressources alimentaires des insectes pollinisateurs (infrastructures agro-écologiques: bandes mellifères dans la parcelle, en bordure, le long des cours d'eau, haies mellifères, CIPAN mellifères...).

## Choisir le risque le plus faible - éviter les mélanges de produits – réduire les doses

- Si la protection chimique s'avère nécessaire, privilégier les produits présentant les risques les plus faibles pour la santé et l'environnement parmi ceux disponibles (*base de données Toxibees*). Si possible, réduire les doses et éviter la co-exposition des abeilles et l'apparition d'effets cocktails en limitant les mélanges.

## Ne pas traiter sur toutes les zones où des insectes pollinisateurs sont présents

- Les insectes pollinisateurs collectent des ressources sur de nombreuses plantes dans les parcelles cultivées, sur les adventices et sur la flore spontanée des bords de champs. Parmi les végétaux les moins connus : les messicoles (bleuet, coquelicot, mercuriale, résédat...), le maïs, les pois, la lentille, la vigne. Ils peuvent aussi collecter les miellats et les exsudats d'origine végétale présents sur les cultures. Ainsi, avant toute décision de traitement, penser systématiquement à observer les zones où les produits seront appliqués. C'est important aussi pour celles dont la floraison n'est pas attractive comme les céréales à paille.

## Ne pas traiter en période d'activité des abeilles

- Avant tout traitement, observer les cultures, leurs bordures et l'environnement, en prenant quelques minutes pour chercher si les pollinisateurs sont présents et privilégier la plage horaire des 3 heures après le coucher du soleil pour appliquer le(s) produit(s). Les pollinisateurs sont potentiellement actifs dans les parcelles dès 6°C pour certains bourdons et 8°C pour l'abeille domestique.

## Éviter des effets non intentionnels

- Sur cultures pérennes, en complément des obligations réglementaires prévues pour les insecticides et acaricides, pour les autres substances actives les plus à risque selon l'outil toxibees, avant tout traitement et pour éviter des effets non intentionnels sur les pollinisateurs, la végétation d'inter-rangs en fleur peut être rendue non attractive, par exemple en la broyant ou en la fauchant. Il est aussi possible de privilégier les produits qui bénéficient d'un usage en période de floraison.
- Ne jamais laisser d'eau polluée par des produits phytosanitaires autour des parcelles ou des bâtiments. Les abeilles domestiques notamment, collectent et s'abreuvent d'environ 25 litres d'eau par an et par colonie pour assurer leur développement.

Accueillir les insectes pollinisateurs, maintenir leur abondance et leur diversité, c'est se donner toutes les chances de s'assurer une pollinisation optimale des fleurs et une production de fruits et semences de bonne qualité nutritionnelle: gage de plus-value commerciale et agroécologique.

Pour plus d'exemples et d'informations :

- [Ecophytopic](#)
- [Agri connaissances](#)
- [Plantes nectarifères et pollinifères à semer et à planter](#)
- ...

Cette note a été rédigée par un groupe de travail DGAL<sup>1</sup> Chambres d'agriculture France, ITSAP-Institut de l'abeille<sup>2</sup>, ADA France<sup>3</sup>.

1- Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, Direction générale de l'alimentation. 2- Institut technique et scientifique de l'apiculture et de la pollinisation. 3- Fédération nationale des associations régionales de développement de l'apiculture.

Contact : [cedric.sourdeau@agriculture.gouv.fr](mailto:cedric.sourdeau@agriculture.gouv.fr)

Crédits photos et mise en page : V. Dupuy (Muséum National d'Histoire Naturelle)

Ce bulletin est publié à partir d'observations ponctuelles ou régulières, réalisées par un réseau d'épidémiologie en jardins, espaces végétalisés et infrastructures (JEVI). S'il donne une tendance de la situation phytosanitaire régionale la plus représentative et objective possible, il reste nécessaire pour chaque gestionnaire de JEVI de considérer également le résultat de ses propres observations. Les informations contenues dans ce bulletin ne peuvent être transposées telles quelles à d'autres situations. Elles permettent de donner des tendances d'évolutions phytosanitaires à l'échelle de petites régions. FREDON Auvergne-Rhône-Alpes dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les gestionnaires d'espaces vert, jardiniers amateurs ou détenteurs de végétaux sur la base des informations communiquées dans ce bulletin.

**Observations :** Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, FREDON AURA, Mairies d'Aubenas, de Gaillard, de Moulins, de Viverols, Végétal&Soins

**Rédaction et animation :** FREDON AUVERGNE RHONE ALPES

**Directeur de la publication :** Aurélien GAYET, Président de FREDON AURA

**Reproduction intégrale de ce bulletin autorisée.**

**Reproduction partielle autorisée avec la mention « extrait du BSV JEVI AURA du 29/04/2025 ».**

**Coordination et renseignements :** Guillaume BRAUN, Virginie GAUTHIER (FREDON AURA) - [bsv.jevi@fredon-aura.fr](mailto:bsv.jevi@fredon-aura.fr)

*Crédits photo :*

*Si non spécifié, FREDON AURA*

*Brun des pélargoniums (adulte ailes fermées): Pavel Vojtek - INaturalist*

*Brun des pélargoniums (adulte ailes ouvertes): Louise Creed - INaturalist*

*Brun des pélargoniums (chenille sur boutons floraux): Heiner Ziegler - INaturalist*

*Brun des pélargoniums (dégâts): Fredon Ile-de-France*

*Carpocapse des pommes et des poires (pièges) : Agrobio, Aujardin*

*Fourmis invasives (dégâts sur végétaux) : C.Billon-Bourret*

*Fourmis invasives (ouvrières Tapinoma magnum) : Alain Lenoir*

*Galéruque de la viorne (adulte): Denis IVANOV - INaturalist*

*Galéruque de la viorne (larve): Ian Andrews - INaturalist*

*Galéruque de la viorne (dégâts): Hauke Koch - INaturalist*

*Papillon palmivore: FREDON Occitanie*

*Rhynchophorus ferrugineus (adulte): Nick Hobgoo - INaturalist*

*Rhynchophorus ferrugineus (dégâts): FREDON Occitanie*

*Xylella fastidiosa (toutes les photos): EPPO*